Retraite en France : les 10 chiffres clés

18/04/2024

Quel est l'âge moyen de départ à la retraite ? Quel est le montant de la pension des Français ? Quel est le nombre de détenteurs d'un Plan d'épargne retraite (PER) ? Voici un tour d'horizon de la retraite en France, en statistiques et en chiffres clés, pour vous aider à vous situer par rapport à la moyenne des Français et à y voir un peu plus clair dans ce paysage parfois complexe !

Sauf indications contraires, les chiffres concernent l'année 2021 (source : Les retraités et les retraites, 2023, Drees).

1. Le nombre de retraités en France : 17 millions

En 2021, les régimes français ont versé des pensions de retraite à 17 millions de personnes, soit 100 000 personnes de plus par rapport à 2020. Cela représente un peu plus de 25 % de la population française (1 personne sur 4).

Parmi ces 17 millions de retraités, on distingue :

- 14, 9 millions de retraités du régime général,
- 3,7 millions de retraités de la fonction publique,
- 2,3 millions de retraités de la MSA (salariés et exploitants agricoles),
- 1 million de retraités d'un régime spécial,
- 500 000 retraités d'un régime de profession libérale.

(À noter que le total dépasse les 17 millions en raison des personnes qui reçoivent des pensions de plusieurs régimes, les polypensionnés.)

À ce chiffre s'ajoute 1 million d'actifs qui reçoivent une partie de la pension de retraite de leur conjoint décédé (pension de réversion), mais qui ne sont pas encore à la retraite.

2. L'âge moyen de départ à la retraite : 62 ans et 7 mois

Depuis la réforme des retraites de 2023, l'âge légal de départ à la retraite passe progressivement de 62 ans à 64 ans. Cependant, l'âge légal est à distinguer de **l'âge réel de départ à la retraite.** Ainsi, en 2021, les Français sont partis à 62 ans et 7 mois en moyenne, soit 7 mois au-dessus de l'âge légal qui était alors à 62 ans. L'âge réel a augmenté de 2 ans et 1 mois depuis 2010.

À noter : Ce chiffre masque une disparité : en moyenne, les femmes liquident leur pension de retraite 10 mois après les hommes.

3. La pension moyenne mensuelle brute : 1 531 €

Les retraités bénéficient en moyenne d'une pension mensuelle brute de 1 531 €, soit 1 420 € nets après les prélèvements sociaux, c'est-à-dire :

- la Contribution sociale généralisée (CSG, d'un taux de 8,30 %, 6,60 % ou bien 3,80 % selon le montant du revenu fiscal de référence),
- la Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS, d'un taux de 0,50 %) et
- la Contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa, d'un taux de 0,30 %), prélevée si le taux de CSG est de 8,30 % ou 6,60 %.

Cette pension peut s'ajouter à d'autres ressources, comme le patrimoine immobilier, car les retraités sont plus souvent propriétaires que les actifs. En tenant compte de l'ensemble des ressources, le niveau de vie médian des retraités est ainsi de 2 310 € par mois, ce qui est supérieur au niveau de vie de l'ensemble de la population, qui est de 2 110 € par mois. La pension moyenne brute des retraités a cependant diminué de 1,3 % en termes de pouvoir d'achat, entre fin 2020 et fin 2021.

Le taux de remplacement : 74,7 %
Un autre chiffre-clé lié à la pension de retraite est celui du taux de remplacement. Il représente le pourcentage de la pension de retraite par rapport au dernier revenu . En 2022, ce taux de replacement est en moyenne de 74,7 %.

4. Le montant minimal de la retraite de base à taux plein : 847,57 €

Si vous avez cotisé la durée légale (entre 166 et 172 trimestres suivant votre génération) ou que vous avez travaillé jusqu'à 67 ans ou plus, vous avez droit au minimum contributif. Son montant est de 876,13 € bruts par mois (en 2024).

Le minimum contributif complète les autres pensions de retraite que vous percevez (retraite complémentaire et autres retraites de base éventuelles) et il ne peut pas porter le montant total de vos pensions de retraite au-delà de 1 367,51 € bruts par mois (en 2024).

À noter : Il existe également un minimum garanti pour les fonctionnaires et une Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) pour les retraités qui n'ont pas le droit aux dispositifs de retraite minimale.

5. Le pourcentage de retraités en retraite progressive : 0,2 %

Au 31 décembre 2022, un peu plus de 24 000 retraités bénéficient de la retraite progressive, soit 0,2 % de l'ensemble des retraités. Ce chiffre, en augmentation, reste faible, car le dispositif demeure peu connu : seulement 32 % des nouveaux retraités savent en effet en quoi consiste la retraite progressive en 2021.

La retraite progressive permet de liquider une partie de sa pension de retraite 2 ans avant l'âge légal de départ, en passant à temps partiel dans son travail. La réforme des retraites de 2023 a étendu ce dispositif à l'ensemble des actifs (salariés, indépendants, fonctionnaires…), ce qui devrait accroître le nombre de bénéficiaires.

Les personnes en retraite progressive au régime général bénéficient d'une pension moyenne de 439 €, qui s'ajoute aux revenus liés à l'activité à temps partiel.

6. Le pourcentage de retraités en cumul emploi-retraite : 4,1 %

Comme pour la retraite progressive, le cumul emploi retraite est un dispositif qui permet de travailler et de bénéficier des revenus liés à sa nouvelle activité en plus de sa pension de retraite. Pour en bénéficier, il faut avoir liquidé l'ensemble de ses pensions de retraite. Les revenus peuvent être cumulés sans plafonnement, si les conditions pour obtenir le taux plein sont réunies.

Ce dispositif est un peu plus connu que celui de la retraite progressive puisque 4,1 % des retraités en bénéficient en 2020. La réforme des retraites de 2023 a étendu les droits liés à ce dispositif, qui devrait connaître un succès croissant.

7. Le taux de retraités propriétaires de leur logement : 73 %

Beaucoup de Français souhaitent être propriétaires une fois à la retraite. C'est aujourd'hui le cas pour 7 retraités sur 10, qui sont propriétaires de leur résidence principale (enquête logement de l'Insee de 2013). Du côté des actifs, le ratio est de 5 sur 10.

Le plus souvent, les retraités propriétaires ont fini de rembourser leur crédit, ce qui leur permet d'améliorer leur niveau de vie.

À noter : il n'existe pas de chiffres officiels plus récents à la date d'écriture de cet article, mais une enquête logement 2023-2024 est en cours pour actualiser les données.

8. Le reste à charge des dépenses santé annuelles après 65 ans : 505 €

En moyenne, les seniors dépensent plus de 500 € par an pour leur santé après 65 ans, soit près de 42 € par mois (d'après une étude de la Drees de 2019 sur La complémentaire santé).

Ce chiffre est le reste à charge après le remboursement de l'assurance maladie obligatoire et de la complémentaire santé (95 % des Français bénéficient d'une complémentaire santé). Si on compte l'ensemble des dépenses santé des plus de 65 ans (ce qui est pris en charge par le régime obligatoire et la complémentaire santé, plus ce qui reste à la charge de l'assuré), le chiffre grimpe à 1 995 € par an.

9. Le nombre de personnes qui perçoivent une retraite supplémentaire : 2,6 millions

La retraite supplémentaire désigne un ensemble de dispositifs et de plans de retraite mis en place par les employeurs ou individuellement par les travailleurs pour compléter la retraite de base et complémentaire.

Parmi ces dispositifs, le plus courant est lePlan d'épargne retraite (PER), un produit d'épargne réglementé qui permet à chacun de se constituer une pension de retraite supplémentaire, qui sera débloquée une fois à la retraite (ou de façon anticipée, dans certaines circonstances exceptionnelles).

Fin 2021, 2,6 millions de retraités bénéficiaient de rentes issues de contrats de retraite supplémentaire.

Du côté des actifs, plus de 7 millions de travailleurs alimentent déjà un PER.

10. Le nombre de personnes bénévoles dans une association et âgée de 65 ans ou plus : 1 sur 4

En 2022, 26 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont bénévoles dans une association. La retraite offre du temps libre qui permet de réaliser ses projets et de s'engager dans des activités qui ont du sens pour soi.

Certaines associations sont spécialisées dans le bénévolat pour les séniors, par exemple : l'Association nationale des retraités, l'association Entreprises-Collectivités territoriales-Insertion ou encore l'Association générale des intervenants retraités.

Bénévolat à la retraite : une bonne idée ?

Pour préparer au mieux votre retraite, consultez nos articles sur la préparation financière.

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme